

Commune d'Anderlecht

Service de l'Urbanisme

Rue Van Lint, 6

B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 24/04/2025

N/Réf. : AND20284_741_PU
Gest. : AH
V/Réf. : Dossier 53635
Corr: Geoffrey DE LATTE
NOVA : 01/PU/1973469

ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 7
(= façade avant en zone de protection de la maison Communale d'Anderlecht)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: mettre en conformité la construction d'une annexe arrière au rez-de-chaussée et au 1er étage et l'aménagement de 2 logements aux étages et modifier la façade avant

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 14/04/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 23/04/2025, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet (© Brugis)



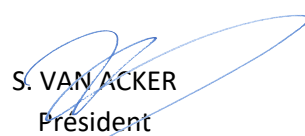
État de fait, plan des situations existantes et projetées extraits de la demande

Les transformations envisagées pour la façade à rue constitueront une amélioration significative du bien et auront un impact positif sur le contexte urbanistique de la maison ainsi que sur les perspectives vers et depuis la maison communale classée.

Concernant la devanture, la Commission recommande d'améliorer sa composition et d'y prévoir une vitrine sur allèges. Les nouveaux châssis en bois des étages devront être peints dans une teinte claire (et non de ton brun comme proposé), en cohérence avec la typologie néoclassique du bien et du front bâti.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUVENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; gdelatte@anderlecht.brussels